

Déchets de Réemploi



JOUETS & PUERICULTURE



VAISSELLE & DÉCO



LIVRES, CD & DVD



MOBILIER



APPAREILS ÉLECTRIQUES



DIVERS

Le réemploi désigne dans le domaine de la gestion des déchets les **systèmes ou filières permettant de réemployer un objet** (pour l'usage pour lequel il était initialement prévu ou pour un autre usage). ... Le réemploi est aussi **vecteur d'emploi et de réinsertion sociale**.



Déchèterie Mobile

Quand le tri se fait en bas de chez vous



Déchèterie Mobile

Quand le tri se fait en bas de chez vous

Le nouveau service de **déchèterie** qui se déplace dans votre **quartier**



**DÉCHETS
AUTORISÉS**

Venez déposer vos encombrants

Samedi 26 février 2022

RUE FRANÇOIS MITTERRAND, LOON PLAGE

8h-13h

Le créneau horaire doit impérativement être respecté et tout dépôt sauvage est strictement interdit.

Plus d'infos sur www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Un geste simple
gratuit et citoyen



Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques



[DEEE]

Déchets Diffus Spécifiques



[DDS]

Spécial Encombrants



PETITS APPAREILS
ÉLECTRIQUES



PETITS APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS



POTS DE PEINTURE
OU DE VERNIS



PRODUITS
CHIMIQUES EMBALLÉS



GROS APPAREILS
ÉLECTROMÉNAGERS



MOBILIERS



INFORMATIQUE



OUTILLAGE



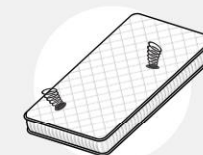
BIDONS
DE PÉTROLE



DÉCAPANTS



ÉQUIPEMENT DE
PUÉRICULTURE



LITERIE



AUDIO
& VIDÉO



JOUETS



DÉSHERBANTS



DÉBOUCHEURS



BRICOLAGE
& SANITAIRE



SPORT
& JARDIN

Ces **déchets dangereux** doivent être déposés en déchèterie ou sur votre lieu d'achat de nouveaux équipements. Ces déchets **contiennent des métaux lourds** (plomb, mercure...), à ce titre ils sont valorisés et/ou éliminés par des filières agréées.

Ces déchets diffus spécifiques (DDS) sont des **déchets qui présentent un danger pour la santé de l'homme et pour l'environnement**. Ces déchets nécessitent un traitement adapté et ne peuvent, en aucun cas, être collectés avec les ordures ménagères. Ils **doivent absolument être déposés en déchèterie**.

Les encombrants sont des **déchets qui proviennent de l'activité domestique des ménages** qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de **déchets occasionnels et font l'objet d'une collecte à part** organisée selon des modalités fixées par le maire ou le président du groupement de collectivités territoriales.



Déchèterie Mobile

Quand le tri se fait en bas de chez vous